



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Régis JUANICO**  
Député de la Loire  
Conseiller Général de la Loire

Saint-Etienne, le 27 avril 2011

**M. Luc CHATEL**  
Ministre de l'Education  
Nationale  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

Nos références RJ/JJ/270411#033

**Monsieur le Ministre,**

Les jeunes bénéficient de 125 jours de vacances en moyenne, qui sont pour eux des temps structurants, s'ils sont passés à voyager en famille ou en séjours collectifs. Or, près de trois millions d'enfants en sont aujourd'hui privés. Plus grave encore, deux millions des 5 – 19 ans ne partent même pas une nuit dans l'année. Pourtant, la législation nationale comme la Convention internationale des droits de l'enfant définissent le droit aux vacances comme fondamental.

Cette situation, déjà dramatique, risque de s'aggraver. Par l'arrêt du 14 octobre 2010, la Cour de Justice de l'Union européenne a considéré le Contrat d'engagement éducatif contraire à la législation européenne du travail. Mis en place en 2006, ce contrat a accordé le statut d'utilité publique aux accueils collectifs de mineurs (ACM) et donc facilité leur expansion. Chaque année, 7 millions d'enfants, d'adolescents ou de personnes handicapées prennent part à des séjours organisés et plus de 500 000 jeunes volontaires les encadrent.

2011 marque l'année du volontariat dans l'Union européenne. Pourtant, la CJUE, par manque d'information, a fondé sa décision sur une confusion malheureuse entre le travail salarié et l'engagement citoyen qui relève du volontariat. Ce dernier constitue une mission éducative d'intérêt général. Il est donc primordial que le Gouvernement se saisisse de cette question et propose les mesures adéquates afin que les inégalités face au droit aux vacances ne soient pas aggravées par des initiatives qui nuiraient à l'organisation des accueils collectifs de mineur cet été. Les risques sont réels de voir certains séjours annulés ou encore leur prix augmenter.

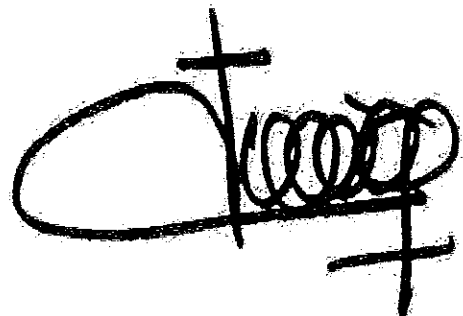
.../...

.../...

J'ai toujours porté le principe d'une intervention politique forte de l'Etat en faveur du droit aux vacances. C'est pourquoi je me fais le relais d'une proposition de plusieurs associations (dont l'UCPA et la Ligue de l'Enseignement) visant à instaurer un « volontariat spécifique » réservé uniquement aux animations occasionnelles en ACM et en séjours adaptés.

La crise économique qui frappe le pays touche directement des familles à revenus modestes dont le « budget vacances », s'il n'est pas déjà inexistant, est sensiblement réduit. La nécessité d'une intervention forte des pouvoirs publics appelle des mesures urgentes pour répondre à la crainte d'une augmentation du nombre d'enfants privés de vacances cet été.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes respectueuses salutations.



Régis JUANICO

**Régis JUANICO**  
Député de la Loire  
Conseiller Général de la Loire

Saint-Etienne, le 27 avril 2011

**Mme. Jeannette  
BOUGRAB**  
Secrétaire d'Etat à la  
Jeunesse  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

Nos références RJ/JJ/270411#034

**Madame la Secrétaire d'Etat,**

Les jeunes bénéficient de 125 jours de vacances en moyenne, qui sont pour eux des temps structurants, s'ils sont passés à voyager en famille ou en séjours collectifs. Or, près de trois millions d'enfants en sont aujourd'hui privés. Plus grave encore, deux millions des 5 – 19 ans ne partent même pas une nuit dans l'année. Pourtant, la législation nationale comme la Convention internationale des droits de l'enfant définissent le droit aux vacances comme fondamental.

Cette situation, déjà dramatique, risque de s'aggraver. Par l'arrêt du 14 octobre 2010, la Cour de Justice de l'Union européenne a considéré le Contrat d'engagement éducatif contraire à la législation européenne du travail. Mis en place en 2006, ce contrat a accordé le statut d'utilité publique aux accueils collectifs de mineurs (ACM) et donc facilité leur expansion. Chaque année, 7 millions d'enfants, d'adolescents ou de personnes handicapées prennent part à des séjours organisés et plus de 500 000 jeunes volontaires les encadrent.

2011 marque l'année du volontariat dans l'Union européenne. Pourtant, la CJUE, par manque d'information, a fondé sa décision sur une confusion malheureuse entre le travail salarié et l'engagement citoyen qui relève du volontariat. Ce dernier constitue une mission éducative d'intérêt général. Il est donc primordial que le Gouvernement se saisisse de cette question et propose les mesures adéquates afin que les inégalités face au droit aux vacances ne soient pas aggravées par des initiatives qui nuiraient à l'organisation des accueils collectifs de mineur cet été. Les risques sont réels de voir certains séjours annulés ou encore leur prix augmenter.

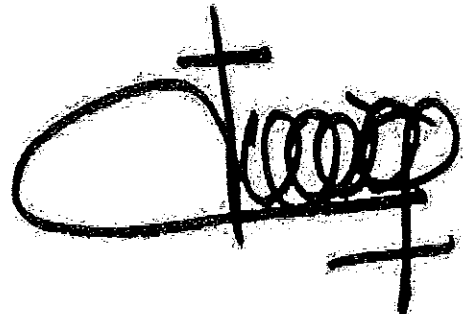
.../...

.../...

J'ai toujours porté le principe d'une intervention politique forte de l'Etat en faveur du droit aux vacances. C'est pourquoi je me fais le relais d'une proposition de plusieurs associations (dont l'UCPA et la Ligue de l'Enseignement) visant à instaurer un « volontariat spécifique » réservé uniquement aux animations occasionnelles en ACM et en séjours adaptés.

La crise économique qui frappe le pays touche directement des familles à revenus modestes dont le « budget vacances », s'il n'est pas déjà inexistant, est sensiblement réduit. La nécessité d'une intervention forte des pouvoirs publics appelle des mesures urgentes pour répondre à la crainte d'une augmentation du nombre d'enfants privés de vacances cet été.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes respectueuses salutations.



Régis JUANICO